

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS551

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« identifiés »

le mot :

« désignés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.